

Avis d'Appel d'Offres National

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/..329.../F/2017 POUR LA FOURNITURE DE MATERIEL ET INTRANTS AGRICOLES

Date de publication : ..28.../..07.../2017

Date d'ouverture/...28.../..08.../2017

Objet

1. La Commune BUGARAMA invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture de matériels et intrants agricoles pour l'équipement de la filière agro-élevage du centre d'enseignement des métiers de KIRUNDO

Financement du marché

2. La Commune a obtenu un financement de la part du Gouvernement du Burundi appuyant le programme de la maîtrise d'ouvrage communal à travers le Fonds National d'Investissement Communal. Une partie de ces sommes accordées au titre de ce projet sera utilisée pour effectuer les paiements prévus dans le cadre de l'exécution de ce marché de fourniture pour lequel cet avis d'appel d'offres est lancé.

Spécification du marché

3. La passation du Marché est conduite par Appel d'Offres National (AON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi
4. Les fournitures prévues dans le cadre de ce marché sont **en deux (2) lots** :
 - **Lot n°1** : Matériel aratoire pour la section Agriculture; Fourniture intrants agricole; Matériel pour l'aviculture (Elevage volailles)
 - **Lot n°2**: Fourniture et installation du petit et grand bétail; Construction de poulailler, chèvrerie et étable types
5. Le délai de livraison de toutes les fournitures est de quatre vingt dix **(90) jours calendaires** à partir de la notification définitive du marché.

Condition de participation

6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] et possédant les conditions, juridiques techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché
7. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 55 du Code des Marchés publics.

Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

8. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :

Au Bureau de la Commune BUGARAMA en Province DE RUMONGE moyennant le la présentation d'un bordereau de versement d'un montant non remboursable de cent mille (100.000 fbu) francs burundais : 50% sur le compte N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et 50% au compte N° 00301-0008824-01-73 Ouvert à la BANCOBU au nom de la Commune de BUGARAMA

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

9. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à Monsieur l'Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 14.

Présentation de l'offre

10. Les soumissionnaires peuvent soumettre une offre(s) pour un ou plusieurs lots.

11. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de :

- Deux cent milles (2000 000 FBU) francs burundais : **Lot 1** ;
- Cent cinquante milles (1500 000 FBU) francs burundais : **Lot 2** ;

Les chèques certifiés ne sont pas acceptables

12. Les offres devront être soumises à l'adresse indiquée au point 8 ci-dessus au plus tard le 28/8/2017 à **10 heures**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Validité des offres

13. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres

14. Toutes les offres devront être déposées au secrétariat de la Commune BUGARAMA le 28/8/2017 **au plus tard à neuf heure trente minute (9h 30 min), heures locales.**

15. Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

16. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants et un représentant de la DNCMP le 28/08 / 2017 à dix heures précise (10h00') heures locales à l'adresse mentionnée ci-dessus. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

Critères de qualification des soumissionnaires.

17. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

17.1. Au niveau administratif :

1. La Preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
2. La Cautiion bancaire de soumission suivant le modèle du DAO ;
3. Les Statuts du soumissionnaire (personnel morale);
4. L'attestation de non redevabilité en original délivrée par les services de l'OBR;
5. Le certificat d'immatriculation fiscale (NIF);
6. Une copie du registre de commerce;
7. Attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce;
8. L'adresse fixe et connue du soumissionnaire;
9. Une attestation de capacité financière délivrée par une banque agréée;
10. L'attestation de non redevabilité délivrée en original par l'INSS;
11. L'acte d'engagement.

17.2. Au niveau technique :

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux.

Les caractéristiques techniques.

17.3. Au niveau financier :

La preuve que le soumissionnaire est à même d'exécuter le marché avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation bancaire de solvabilité.

Fait à ...BUGARAMA..., le...../...../2017

Administrateur de la Commune BUGARAMA
et Personne Responsable des Marchés Publics

Joachim MANIRAKIZA

